



Société des Amis du Musée National de la
Légion d'Honneur et des Ordres de Chevalerie

Les Médailles d'honneur des épidémies depuis 1885,

par le colonel (H) André MARCHAND

Pour citer cet article :

André Marchand, « Les Médailles d'honneur des épidémies depuis 1885 », *Articles de phaléristique* (revue en ligne), 2022-S-2

Source : [Articles de phaléristique de sociétaires \(amis-musee-legiondhonneur.fr\)](https://amis-musee-legiondhonneur.fr)



2022-S-2

Les MÉDAILLES d'HONNEUR des ÉPIDÉMIES depuis 1885

Par le colonel (H) André Marchand

La France a été frappée par des épidémies¹ qui furent souvent très meurtrières. Longtemps considérées comme une malédiction aux origines diverses, elles traversent notre Histoire avec leurs mystères, leurs légendes, et surtout leurs drames.

Une longue succession de pandémies

Les premières épidémies remontent à la Préhistoire, dès que les hommes vécurent en groupes et rencontrèrent d'autres humains.

Lorsqu'ils pénètrent au Proche-Orient, les Grecs et les Romains sont victimes d'épidémies. La peste, la lèpre, la variole, le charbon font leur apparition.

Au Moyen Âge, elles apparaissent comme une punition, signe de la colère divine. La lèpre, puis la grande peste bubonique ou la peste noire (1346-1353), font d'énormes ravages parmi la population.

À la Renaissance apparaissent, parfois engendrées par le trafic maritime entre l'Europe et l'Amérique, des maladies dévastatrices comme la syphilis, la rougeole, la grippe, le typhus, la variole....



Costume du Charvignan quarantenaire lors de la peste à Marseille, au Lazaret, 1819, brûlant le Bubon pestiféré.

¹ Une épidémie désigne l'augmentation rapide d'une maladie qui touche les humains dans un lieu donné. Une pandémie est une épidémie qui touche plusieurs continents. En revanche si cette épidémie reste localisée dans un espace contenu précis, elle devient une endémie.

Le XVII^e siècle voit le retour de la peste en Italie entre 1629 et 1631.

Au XVIII^e siècle, le 27 mai 1720, le navire *Grand Saint-Antoine* en provenance de Syrie répand la peste à Marseille ; il s'ensuit une épidémie qui fera 40 000 morts dans la ville et plus de 100 000 décès en Provence entre 1720 et 1722. En 1799, les armées du général Bonaparte sont partiellement décimées par la peste à Jaffa en Syrie ; 1 700 soldats périssent sur 35 000.

Au XIX^e siècle, sept pandémies de choléra frappent l'Europe.

Du fait des routes maritimes, l'Indochine subit de nombreuses épidémies de choléra importées du nord de l'Inde, de la région du Gange, par les bateaux faisant escale dans cette région. Les épidémies vont se succéder en 1832-1833 (160 000 décès), en 1849, en 1854, et enfin en 1884.

La tuberculose est aussi très meurtrière ; on estime qu'elle a tué un quart de la population européenne.

Au début du XX^e siècle, la grippe dite espagnole (1918-1921), mais qui est importée par des soldats américains d'un camp d'entraînement du Kansas venus combattre en France, fait entre 25 et 50 millions de morts dans le monde. Puis survient en 1957-1958 la grippe asiatique dite de Hong Kong (H2N2), qui fait plus d'un million de morts.

Un tournant important est pris lors de la deuxième grippe de Hong Kong en 1968-1970 (H3N2). Alors que la pandémie se répand dans le monde, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) suit pour la première fois de très près son évolution et active des services de virologie. C'est sa première intervention mondiale de grande ampleur. Signalons encore la grippe aviaire (H5N1) en 2003-2004, la grippe A (H1N1) en 2009-2010, enfin Ebola en Afrique de l'Ouest en 2013-2016.

Peu à peu, les progrès de la recherche médicale, de la prophylaxie, ainsi que l'adaptation progressive des structures hospitalières et des protocoles de soins, vont permettre de prévoir, de ralentir, d'agir avec une plus grande efficacité, d'augmenter la pertinence des traitements, de découvrir de nouveaux vaccins, de diminuer les risques et les conséquences de ces épidémies.

Les premières médailles

Face à ces épidémies successives et mortelles, de nombreuses médailles sont frappées en France à partir du XIX^e siècle. Il s'agit soit de médailles commémoratives rappelant les épidémies, ou de médailles nominatives signalant des actes de courage exceptionnels du personnel soignant, généralement non portables. Le nom du récipiendaire, le motif et la date des faits y sont parfois gravés.



Médaille des épidémies de 1832 avers



Médaille des épidémies de 1835 revers



Médaille des épidémies de 1849 revers



Médaille des épidémies de 1867 revers

La médaille d'honneur

L'épidémie de choléra de 1884 importée par le navire *La Sarthe* revenant d'Indochine fait de nombreux morts à Marseille, à Toulon, puis dans le sud de la France. Le système de récompenses et de décorations se structure alors ; la décision est prise de créer une médaille officielle des épidémies.

Maurice Rouvier, ministre du Commerce, signe le décret du président Jules Grévy du 31 mars 1885 portant institution de médailles d'honneur « pour récompenser les personnes qui se seraient signalées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques ».

Ce décret très court ne décrit pas la médaille ; il indique simplement que « des médailles d'honneur peuvent être décernées par le ministre du Commerce ». Ultérieurement, elles seront décernées également par le ministère de l'Intérieur².

La médaille d'honneur se présente à cette époque sous la forme d'une médaille de table ronde. Elle ne porte pas la mention « médaille d'honneur ». Le revers précise que la médaille est attribuée au titre de l'épidémie de choléra de 1884. Après 1892, certaines d'entre elles seront montées avec un ruban tricolore pour pouvoir être portées comme le modèle officiel.



² Introduction du rapport de Charles de Freycinet au président de la République du 15 avril 1892



Deux médailles du département des Basses-Alpes



Médaille montée ultérieurement avec un ruban

Les médailles d'honneur des épidémies

Ministère de la Guerre :

Charles de Freycinet, ministre de la Guerre, signe le 15 avril 1892 un décret instituant que « des médailles d'honneur peuvent être décernées par le ministère de la Guerre aux militaires de tous grades, fonctionnaires et agents du département de la Guerre qui se sont particulièrement signalés par leur dévouement à l'occasion des maladies épidémiques concernant l'armée ».

Dans un arrêté du 27 avril 1892, il décrit la médaille :

Article 2 :

La médaille est du module de 27 m ; elle porte sur l'une de ses faces l'effigie de la République, entourée des mots « République française » et sur l'autre, les mots « Ministère de la Guerre » avec la devise « Dévouement -Épidémies », ainsi que le nom et le prénom du titulaire, le lieu de résidence et le millésime.

Article 3 :

Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban tricolore.

Article 4 :

Le titulaire d'une médaille reçoit un diplôme rappelant les causes qui ont motivé la distinction dont il a été l'objet.

Article 5 :

Les propositions seront motivées dans un rapport établi par les chefs de corps ou de service, annoté et transmis au ministre par les diverses autorités militaires à tous les degrés de la hiérarchie.

Cette médaille est gravée par Hubert Ponscarne (1827-1903). Elle représente à l'avvers le profil gauche d'une femme à la chevelure ailée, symbolisant la République, entourée de l'inscription RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Le revers comporte en son centre sur une palme, la couleuvre du dieu Esculape crachant son venin dans la coupe d'Hygie, déesse de la santé et de l'hygiène et fille d'Esculape. Ce symbole est celui des pharmaciens. Cette allégorie est entourée par les mots MINISTÈRE DE LA GUERRE ; en dessous figure un cartouche pour inscrire le nom du décoré et la date, également en dessous les mots DÉVOUEMENT ÉPIDÉMIES. Le ruban est aux couleurs nationales.



Médaille d'honneur des épidémies (bronze) du ministère de la Guerre



Médaille d'honneur (vermeil) des épidémies du ministère de la Guerre, signée par Hubert Ponscarne

Ministère du Commerce :

La première médaille des épidémies du ministère du Commerce, qui avait été créée par le décret du 31 mars 1885, est remplacée par ce nouveau modèle.



Médaille d'honneur des épidémies (argent) du ministère du Commerce

Ministère de l'Intérieur :

Waldeck-Rousseau, président du Conseil, mais aussi ministre de l'Intérieur et des Cultes, signe le décret du 22 juillet 1899 relatif à la médaille d'honneur des épidémies.

Ce décret apporte des compléments importants au décret de 1892 :

Article 1 :

La médaille d'honneur des épidémies correspond aux quatre degrés ci-après : bronze, argent, vermeil et or.

Le ruban est simple pour la médaille de bronze et d'argent. Il porte, pour la médaille de vermeil et d'or, une rosette également tricolore dont le diamètre est fixé à 1 centimètre.

Article 2 :

Nul ne peut obtenir la médaille de vermeil ou d'or, s'il n'est déjà titulaire de la médaille de bronze ou d'argent, ou s'il n'appartient pas à l'ordre de la Légion d'honneur.

Article 3 :

Il peut être décerné des mentions honorables qui font l'objet d'un diplôme spécial.



Médaille d'honneur des épidémies (bronze) du ministère de l'Intérieur - avers et revers

Ministère de l'Intérieur pour l'Algérie :

Le décret du 4 mai 1900 permet par son article 1 de décerner « *des récompenses à l'occasion des services rendus en Algérie pendant les épidémies ou en matière d'hygiène publique* ».

Cet article apporte également la précision suivante :

Ces récompenses sont les suivantes :

Mention honorable, sans médaille

Médaille de bronze

Médaille d'argent

Médaille de vermeil

Médaille d'or

Article 2 :

La médaille est d'un module de 27 millimètres avec une bélière du même métal. On constate que cette bélière se compose d'un croissant surmonté d'une étoile.

Article 3 :

Pour la médaille d'or, le ruban porte une rosette tricolore de diamètre de 15 millimètres.



Médaille d'honneur des épidémies (avers de la médaille d'argent, revers de celle en bronze) du ministère de l'Intérieur pour l'Algérie

Ministère de la Marine :

Le décret du 30 septembre 1909 autorise l'amiral Boué de Lapeyrière, ministre de la Marine, à décerner la médaille d'honneur des épidémies.

Cette médaille originale est gravée par Charles Gustave de Marey (1878-1967). L'avers représente l'effigie de la République de face, tête tournée à gauche, entourée de RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Au revers, un cartouche contenant le nom du récipiendaire et la date, reposant sur une ancre de marine et deux branches de laurier croisées, entourées par l'inscription en haut MINISTÈRE DE LA MARINE et en bas DÉVOUEMENT ÉPIDÉMIES. Le ruban comporte une ancre de marine rouge tissée sur la bande blanche centrale.



Médaille d'honneur de vermeil des épidémies du ministère de la Marine
2^e type, signée par Charles Gustave de Marey

Devant la multitude de propositions et l'éparpillement des responsables des différents ministères habilités à établir des propositions, Joseph Caillaux, président du conseil et ministre de l'Intérieur, reprend la main. Un décret du 13 janvier 1912 instaure une commission chargée d'examiner les dossiers de propositions pour les médailles et les mentions honorables.

Après la Première Guerre mondiale, alors que sévit la grippe dite espagnole, le ministre de l'Intérieur, Jules Pams, transmet aux préfets la circulaire du 1^{er} septembre 1919, fixant les conditions d'attribution de la médaille des épidémies (le qualificatif « d'honneur » a disparu du texte officiel) :

« Les propositions adressées au ministère de l'Intérieur en vue de l'attribution de la médaille des épidémies s'inspirant, trop souvent, de considérations insuffisantes ou inégales, il me paraît nécessaire de déterminer, plus exactement, les conditions dans lesquelles doit être accordée cette distinction, honorable entre toutes, sous peine de ne pas conserver la haute valeur que le Gouvernement a entendu lui donner.

De ces conditions, deux sont indispensables ; c'est, d'une part, le danger couru, soit en donnant des soins aux malades, soit en participant effectivement à l'application des mesures appropriées ; d'autre part le dévouement avec lequel ces soins ont été donnés ou ces mesures prises.

Il convient de tenir compte que le danger n'est pas le même dans tous les cas. C'est ainsi qu'il est à peu près nul pour la variole, la vaccination mettant presque sûrement à l'abri de la contagion, ou la rendant très légère. Quant au dévouement, il est d'autant plus méritoire qu'il est plus prolongé, plus spontané, plus indépendant des obligations professionnelles.

Ce n'est, certes, pas à dire que la médaille des épidémies ne saurait récompenser les médecins et les infirmiers ou infirmières. Du moins doit-on faire entrer en ligne de compte la durée, en même temps que la nature de leurs services. Ce cas est, notamment, celui des personnes qui donnent des soins aux tuberculeux. »

Ministère de l'Hygiène :

Par le décret du 19 juillet 1923, Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, est autorisé à décerner la médaille des épidémies en créant sa propre commission d'examen des dossiers.



Médaille de bronze des épidémies du ministère de l'Hygiène, revers

Ministère des Colonies :

De même, le décret du 3 juin 1927 autorise le ministre des Colonies à décerner ses propres médailles pour les personnes relevant de son ministère.

L'arrêté du 9 juillet 1927 décrit la médaille des épidémies pour le ministère des Colonies.



Médaille d'argent des épidémies du ministère des Colonies – revers

Ministère de la Santé publique :

Le 28 mars 1930, le ministère de l'Hygiène change d'appellation pour devenir le ministère de la Santé publique. Pendant les deux premières années, une médaille du type de Ponscarne sera frappée avec l'intitulé MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.



Médaille d'honneur de bronze des épidémies du ministère de la Santé publique du 1^{er} type

Puis en 1931, une nouvelle médaille originale - œuvre du graveur Pierre Alexandre Morlon (1878-1951) - est frappée. Cette médaille ronde de 37 mm de diamètre représente sur son avers le profil gauche de la République coiffée d'un bonnet phrygien entouré d'une double couronne alternant des feuilles de chêne et de laurier, le tout entouré par les mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Le revers reprend l'inscription MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE – ÉPIDÉMIES, à l'intérieur deux couronnes de feuilles d'olivier, au centre figurent le nom du titulaire et la date d'attribution. Le ruban reste identique.



Médaille de bronze des épidémies du ministère de la Santé publique du 2^e type

Ministère de la France d'Outre-mer :

La quatrième République substitue au mot COLONIES l'appellation TERRITOIRES D'OUTRE-MER le 27 octobre 1946.

Le ministère des Colonies s'appellera désormais ministère de la France d'Outre-mer et tout naturellement la médaille des épidémies deviendra la médaille des épidémies du ministère de la France d'Outre-mer.

Cette médaille reprend le modèle de Ponscarne en remplaçant au revers le mot COLONIES par FRANCE D'OUTRE-MER.



Médaille de bronze des épidémies de la France d'Outre-mer

La plupart des ministères ont personnalisé leurs médailles au revers, en gravant le nom de leur ministère. Sur les dix modèles existants, deux médailles originales ont des graveurs différents.

Médailles identiques avec le revers personnalisé :

- Ministère du Commerce
- Ministère de la Guerre
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Intérieur pour l'Algérie
- Ministère de l'Hygiène
- Ministère des Colonies
- Ministère de la Santé publique, 1^{er} type
- Ministère de l'Outre-mer

Médailles originales

- Ministère de la Marine
- Ministère de la Santé publique, 2^e type

Ces médailles seront produites par trois graveurs, Hubert Ponscarne pour la plupart d'entre elles, Charles Gustave de Marey pour celle de la Marine et Pierre Alexandre Morlon pour le deuxième type de la médaille de la Santé publique.

L'évolution de la médaille des épidémies

Les médailles des épidémies du ministère de l'Intérieur pour l'Algérie ainsi que celle du ministère d'Outre-mer sont supprimées en 1962.

La médaille d'honneur des épidémies du ministère de la Guerre est remplacée le 27 juin 1931 par la médaille d'honneur du Service de santé militaire pour l'armée de Terre.

La médaille d'honneur des épidémies du ministère de la Marine est à son tour remplacée le 18 juillet 1947 par la médaille d'honneur du Service de santé de la Marine.

L'armée de l'air crée également sa médaille d'honneur du Service de santé de l'air le 18 mai 1948.

Les médailles « terre » et « air » conservent le même avers du graveur Hubert Ponscarne ; seul le texte du revers est modifié. La médaille « mer » conserve son avers du graveur Charles Gustave de Marey. Les couleurs des rubans sont modifiées : la Marine dispose d'une ancre tissée bleue en son centre et l'armée de l'Air des ailes bleues stylisées.



Médaille d'honneur de bronze du Service de santé pour l'armée de l'Air

Le décret N° 62-1037 du 30 août 1962 fusionne ces trois médailles en une seule, celle du graveur Hubert Ponscarne, qui porte au revers les intitulés successifs suivants : ministère des Armées, puis ministère de la Défense nationale et enfin ministère de la Défense.

Cette médaille est toujours décernée au personnel du service de santé des armées. Elle dispose de quatre classes : bronze pour 10 ans de service, argent pour 15 ans, vermeil pour 20 ans et or à titre exceptionnel.



Médaille d'honneur d'argent du Service de santé du ministère des Armées



Médaille d'honneur de bronze du Service de santé du ministère de la Défense nationale



Médaille d'honneur de bronze du Service de santé du ministère de la Défense

L'ORDRE de la SANTÉ PUBLIQUE

La création de l'ordre de la Santé publique le 18 février 1938, qui va disposer d'un prestige plus important, n'est pas destinée à remplacer la médaille d'honneur des épidémies. Cela entraîne la disparition de la médaille de l'Assistance publique créée le 15 janvier 1891 et la médaille de l'Hygiène publique créée le 13 janvier 1912. La médaille des épidémies ne sera pas concernée par ces suppressions.

Cet ordre ministériel comprenait trois grades de chevalier, officier, et commandeur ; il sera supprimé le 3 décembre 1963 lors de la création de l'ordre national du Mérite.



Ordre de la Santé publique, chevalier et officier

Vers une nouvelle médaille des épidémies ?

Le projet de loi N° 2 796 du 7 avril 2020, initié par le député Philippe Josselin et signé par 37 députés, a proposé la création d'une médaille des Épidémies. Une étude fut lancée pour étudier cette possibilité.

Plusieurs idées furent proposées, comme l'abandon du ruban tricolore pour une couleur plus originale, la création d'une nouvelle médaille avec des parties émaillées pour se différencier du modèle de Ponscarne, la possibilité d'attribuer trois classes or, argent et bronze.

Mais face aux difficultés rencontrées, liées notamment au nombre très important des récipiendaires potentiels, à leur grande diversité professionnelle, et surtout aux difficultés d'établir des critères de sélection, il a été décidé de surseoir à ce projet.

Sans attendre une réhabilitation éventuelle d'une nouvelle médaille des Épidémies, la Monnaie de Paris a pris l'initiative de créer, après la première vague de la pandémie de COVID, une médaille de table originale afin de remercier pour leur engagement les différents corps de métier ayant fourni des efforts tout particuliers.

